

**Communiqué de presse**

**CONSEIL MUNICIPAL**

## Conception régionale des transports et de l'urbanisation 2025 (CRTU 2025) du Jura bernois

# **Procédure d'information et de participation de la population (IPP)**

La procédure d'IPP a débuté au 1<sup>er</sup> février 2024. Elle constitue la première étape de la procédure en vue de l'adoption de la CRTU 2025 et offre la possibilité aux collectivités, associations, groupes d'intérêts et citoyens de donner leur avis afin de construire ensemble un projet de territoire.

La Municipalité de Saint-Imier emboîte donc le pas de l'association Jura bernois. Bienne pour diffuser largement le projet actualisé de la CRTU et encourage tous les acteurs intéressés, ses citoyens et les partis politiques à se renseigner à ce sujet et de faire part de leurs remarques afin qu'elles soient examinées et éventuellement retenues dans la version finale du document.

Pour rappel, la CRTU a pour objectif de coordonner les activités humaines à incidence spatiales à l'échelle du Grand Chasseral. Tous les quatre ans, ce programme doit être mis à jour en fonction de l'évolution de notre territoire, du cadre légal et des impulsions politiques ou citoyennes largement partagées.

D'après le communiqué de Jb.B, « la CRTU tend essentiellement à promouvoir un développement de notre territoire qui tienne compte des enjeux démographiques et économiques qui, tout en préservant nos paysages, encourage une mobilité respectueuse de notre environnement. En tant que 'plan directeur régional', elle formule des directives contraignantes pour les plans d'aménagement locaux des communes ».

En tant que principale commune du Jura bernois à l'échéance de la CRTU 2025, la Municipalité a été associée aux travaux préparatoires afin d'y défendre ses intérêts et a été en mesure d'y faire inscrire des mesures importantes pour garantir son développement futur.

La procédure d'IPP durera jusqu'au 15 mars 2024 et les remarques ou propositions peuvent être adressées d'ici là directement à Jb.B par courrier ou courriels. Les documents mis en consultations sont accessibles sur le site internet de Jb.B ([www.jb-b.ch](http://www.jb-b.ch)). (cm)

# **Saint-Imier baisse les prix du gaz à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**En raison du bon remplissage des réservoirs européens et des températures douces, les prix du gaz sont descendus ces derniers mois. Ceci permet aux Services techniques de Saint-Imier de baisser les prix du gaz de 1.5 ct/kWh au 1er janvier 2024 pour toutes les catégories de clients, ce qui représente une diminution d'environ 10%.**

Les Services techniques achètent leur gaz sur les marchés internationaux par l'intermédiaire de fournisseurs suisses. Après avoir atteint des niveaux historiques fin août 2022, les prix redescendent progressivement depuis plusieurs mois. Une stratégie d'approvisionnement et de vente au plus près des prix du marché permet à Saint-Imier de procéder à une nouvelle baisse des tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 après celle d'avril 2023.

Le prix de consommation du gaz diminue ainsi de 1.5 ct/kWh pour toutes les catégories de la clientèle. La taxe de puissance et les abonnements demeurent inchangés. Pour les clientes et clients du type II selon le surveillant des prix, consommant en moyenne 20 000 kWh par an pour le chauffage et l'eau chaude, cette baisse aura pour conséquence une réduction de la facture de CHF 300.- par an.

Il est toutefois difficile de prévoir l'évolution future des prix de l'énergie même si la tendance est à la baisse pour les prochaines années. Les Services techniques continuent de suivre la situation de près et mettent tout en œuvre pour s'approvisionner au meilleur prix. De nouvelles adaptations des prix dans les mois à venir ne peuvent toutefois pas être exclues. (stsi)

## **Ramassage du papier samedi 17 février**

Ce samedi 17 février en matinée, les jeunes footballeurs du Team Vallon sillonneront les rues de Saint-Imier pour le traditionnel ramassage du vieux papier. Il est rappelé que journaux, magazines, illustrés et prospectus doivent être déposés au bord de la route en paquets ficelés. (cha)

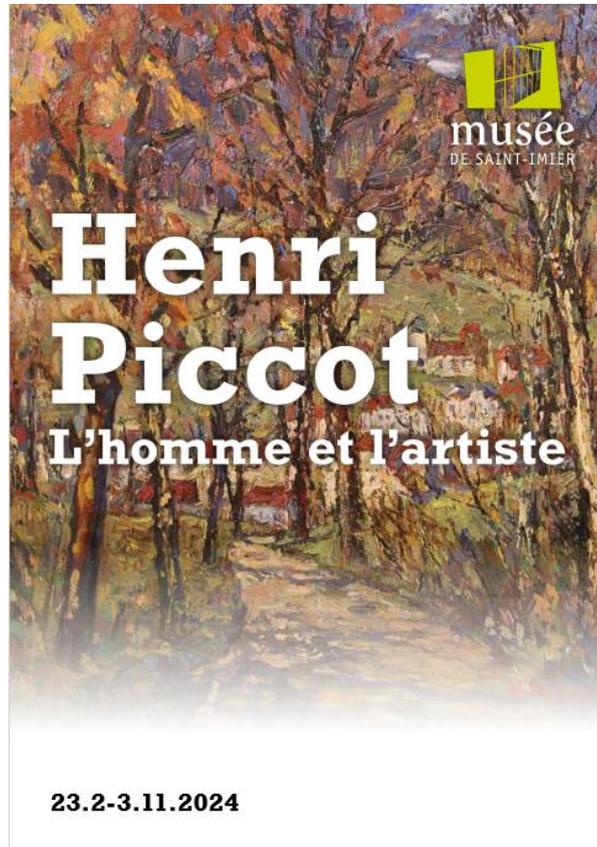
Mairie

## **Nouvelle permanence le 22 février**

Corentin Jeanneret, maire de la Municipalité de Saint-Imier, tient sa deuxième permanence de l'année le 22 février 2024. Comme à l'accoutumée, elle aura lieu de 14h00 à 17h00 dans les locaux de l'administration communale. Corentin Jeanneret se réjouit des échanges qu'il aura avec les Imériennes et les Imériens qui souhaitent parler avec lui d'un sujet en lien avec la commune. (cha)

Musée de Saint-Imier  
**Nouvelle exposition temporaire « Henri Piccot.  
L'homme et l'artiste »**

Le Musée de Saint-Imier a le plaisir d'annoncer l'ouverture de sa nouvelle exposition temporaire « Henri Piccot. L'homme et l'artiste ». Le vernissage aura lieu le jeudi 22 février 2024, auquel tout-un-chacun est convié.



Henri Piccot est l'un de ces grands noms de Saint-Imier que l'on a souvent entendu, que l'on connaît ou que l'on a connu et que l'on aime redécouvrir. Le peintre de l'émotion, comme le décrit le Journal du Jura en 1964, est un artiste authentique.

Né en 1899, Henri Piccot démontre dès son plus jeune âge un talent certain pour le dessin. Graveur et sertisseur à ses heures, c'est néanmoins vers la peinture et l'aquarelle que se tourne sa préférence. S'il fait ses armes entre l'École d'art de la Chaux-de-Fonds et les Académies de Munich et Paris, c'est à Saint-Imier qu'il revient puiser son inspiration.

Pour la première fois depuis près de soixante ans, le Musée de Saint-Imier présente une rétrospective de ses œuvres. « Henri Piccot. L'homme et l'artiste » vous invite ainsi à (re)découvrir les productions de cet artiste aux multiples talents.

Le musée de Saint-Imier a le plaisir de vous inviter au vernissage de cette exposition temporaire le jeudi 22 février 2024 à 18h30. À cette occasion, la nouvelle salle permanente des beaux-arts « de l'impression à la représentation » sera également inaugurée. Le musée de Saint-Imier, ainsi que le Conseil municipal, se réjouissent de vous accueillir toutes et tous. (cha)

Saint-Imier, le 13 février 2024/cm